Mandataire
ZEC LABRIEVILLE

LE LABRIEVILLE

Volume 30 – No 1 Printemps 2026

MOT DU PRÉSIDENT

Bon printemps!

Notre assemblée générale annuelle (AGA) se tiendra cette année **le samedi 18 avril, comme d'habitude, à la salle du Club Aramis à Saint-Lambert-de-Lauzon.** Tel que le veut la tradition, un dîner spaghetti bénéfice sera servi (n'oubliez pas de réserver auprès de Francine, 418-827-5000 ou par courriel zeclabrieville@reseauzec.com) et nous procéderons au tirage de quelques beaux prix, gracieuseté de nos commanditaires.

Cette assemblée est toujours un moment de retrouvailles agréable entre nous. Votre présence est une grande source de motivation pour les membres du conseil d'administration, les employés et les bénévoles qui veillent à la bonne gestion et au bon fonctionnement de notre belle Zec. Nous espérons vous y retrouver en grand nombre afin de vous présenter un bilan complet de la dernière année et nos perspectives pour 2026, incluant les défis qui nous attendent! C'est aussi une belle occasion de nous faire connaître vos préoccupations et vos points de vue sur les différents sujets présentés.

Parmi les sujets qui seront abordés lors de cette assemblée, nous vous feront rapport des activités réalisées au cours de la dernière année ainsi que des perspectives pour celle qui commence. Nous vous présenterons les membres du personnel en poste pour la saison.

Serge Bolduc vous tracera le portrait de notre situation financière et de nos projections. Lorsque les états financiers et la tarification 2026 auront été adoptés, nous souhaitons prendre quelques minutes de plus avec vous pour vous exposer quelques réalités auxquelles nous devrons faire face dans un avenir rapproché sur le plan financier, avec l'absence de volonté politique pour le financement des Zecs au Québec.

Nous aborderons un autre dossier chaud, celui de la fin abrupte des services héliportés d'Air Médic, à la suite de la décision malheureuse du gouvernement du Québec d'octroyer le contrat des services héliportés inter-établissements à une entreprise de l'Ouest canadien. Nous avons eu des échanges au cours des derniers jours avec l'entreprise québécoise Hélico Secours, une coopérative qui œuvre au Québec depuis plusieurs années et qui s'engage à offrir une qualité de services similaires à Air Médic. Plus de 80 employés travaillent actuellement chez Hélico Secours. De plus, la compagnie est présentement en négociation pour rapatrier une bonne partie du personnel et des équipements d'Air Médic.

Évidemment, l'entente et les conditions d'adhésion ne sont pas les mêmes, les coûts non plus! Cependant, le choix d'adhérer sera individuel. Le coût pour un(e) adulte et ses enfants sera de $90/an. Il y a aussi l'option de prendre un forfait de 14 jours pour $20. Votre conseil a pris la décision de devenir membre de cette coopérative en achetant et en assumant à même notre budget la part sociale de 1 000 $ (à vie). Cela signifie que chaque membre ou usager de la zec qui achète le forfait annuel ou partiel n'aura pas à payer la part sociale de 50$, ce qui représente une économie appréciable dans les circonstances.

Membres du C.A. :

Président :
Laurier Goulet
Vice-président :
Jean Pierre Brochu
Trésorier :
Serge Bolduc
Secrétaire :
Lyne Touchette
Directeurs :
Serge Gagnon
Marcel Gagné
Kevin Grondin
Félix A. Desjardins

Collaboration à la rédaction :

Laurier Goulet
Serge Bolduc
Serge Gagnon
Colette Gagnon
Jean-Pierre Brochu
Lyne Touchette

Employés :

Johanne Robichaud
Lucie Genest
Francine Drapeau
Stéphane Tremblay

Sommaire :

Pages 1-2
Mot du président
Publicité
Page 3-4:
Mot du trésorier
Commanditaires
Pages 5 :
Prix - tirage
Page 6 :
Méli-mélo
Page 7-8 :
Faune
Page 9 :
Objets promotionnels
Page 10 :
Hélico-Secours
Page 11 : Chemins- dégel
Page 12 :
Commanditaire

Adresse postale : 35 de la Seigneurie, Beaupré , (Québec), G0A 1E0
Téléphone : (418) 827-5000 – Ligne sans frais : 1-877–587-6422 Télécopieur : (418) 827-5001 - Adresse électronique : zeclabrieville@reseauzec.com

Vous trouverez dans ce journal un résumé des services offerts par Hélico Secours. En plus des services de transport d'urgence, Hélico Secours offre aussi un service de recherche de personnes perdues en forêt, grâce à un équipement spécialisé et efficace. Il nous fera plaisir de répondre, dans la mesure du possible, à vos questions lors de l'assemblée générale.

Dans le volet « rapport annuel », nous ferons le point avec vous sur les modifications apportées dans le nouveau plan de gestion de l'orignal 2026-2029. Jean-Pierre Brochu se fera un plaisir de répondre à vos questions sur le sujet.
Dernier volet de cet article, les élections au conseil d'administration! Comme vous le savez, à chaque année, trois personnes sont élues pour siéger sur le conseil d'administration, pour un mandat de trois ans. Cette formule permet d'assurer une bonne stabilité au sein du conseil. Les gens déjà en poste peuvent se représenter, ce qui n'empêche aucunement tout autre membre qui désire s'impliquer comme administrateur de se présenter. Lorsqu'il y a plus de trois candidats, ce sont les trois personnes qui ont obtenu le plus de votes qui sont élues.

Cette année, de manière exceptionnelle, les trois personnes en élections ne se représentent pas, soit Serge Gagnon (+25 ans) et Lyne Touchette (7 ans). Le poste occupé par Jonathan Latour (+11 ans) est vacant depuis novembre dernier. Ce sont des piliers de l'organisation qui nous quittent après de nombreuses années investies dans la gestion de la Zec de Labrieville, dont notre doyen Serge qui siège au conseil depuis plus d'un quart de siècle! Nous nous devons d'être extrêmement reconnaissants de leur précieuse contribution.

Les trois postes sont donc ouverts à quiconque veut se présenter. Je vous informe aussi que nous avons déjà reçu les candidatures de trois personnes intéressées, soit celles de Corinne Champlain (lac Sauer), Gérald Baril (lac Henderson) et Bruno Bélanger. Si vous souhaitez déposer votre candidature, vous avez jusqu'au 11 avril pour nous l'acheminer par courriel.

Laurier Goulet

PUBICITÉ DEPANNEUR DU PARC

LE PETIT MOT FINANCIER DU PRINTEMPS

ARTICLE PRINTEMPS 2026

Bonjour, le contenu de mon article te fournira comme d'habitude un portrait de 2024-2025 ainsi qu'un aperçu pour 2025-2026.

Lors de l'année dernière, les résultats obtenus sont moindres que ceux de 2023-2024 avec une baisse significative des revenus et dépenses. Les deux principales causes de cela sont dues au fait qu'il y a eu une baisse des montants de subventions ainsi que la fin des travaux des infrastructures d'accueil :

- Au total pour les revenus et dépenses (taxes comprises), le cumulatif est d'environ 400 000$ se répartissant comme suit :
- Revenus à 390 953$
  - Ventes de forfaits et autres items 290 129$ en hausse de 9% par rapport à l'année dernière
  - Subventions à 58 273$ versus plus de 100 000$ en 2023-2024
  - Rénovation aux installations du poste d'accueil à 42 552$ alors que pour l'année dernière le montant était de 146 850$

- Dépenses à 409 538$ soit une baisse de 22% par rapport à 2023-2024
  - Le total des dépenses est supérieur aux revenus d'environ 18 000$
  - Un peu plus de 90 000$ a été consacré pour les améliorations aux installations du poste d'accueil
  - 318 096$ pour toutes les autres dépenses (salaires des employés, achats de marchandises pour le poste d'accueil, réparations du matériel roulant, etc.).

En fait, même si les dépenses ont été légèrement supérieures aux revenus, étant donné que le solde au compte bancaire en début d'année était intéressant, cela fait en sorte que globalement la situation financière de votre organisation est quand même intéressante. La Zec n'a aucune dette et l'année a débuté avec un montant d'un peu plus de 45 000$ au compte de banque. Une analyse détaillée des résultats est en cours actuellement dans le but de produire les états financiers que nous vous présenterons lors de l'assemblée générale du 18 avril prochain.

Pour la présente année, voici ce qui s'annonce :

- Nous savons actuellement qu'il n'y aura pas de projets qui permettront d'obtenir des subventions et cela placera l'organisation dans une situation particulière pour 2025-2026 ainsi que pour celles à venir. Nous demeurerons tout de même à l'affût d'annonces qui permettront d'obtenir des montants d'argent qui aideront à passer l'année.

- Nous attendons actuellement une réponse du gouvernement fédéral pour l'embauche de 3 étudiants. Lorsque vous prendrez connaissance de cet article, nous devrions avoir reçu une réponse d'Emplois Canada.
-
- TARIFICATIONS 2026 – pour que l'organisation demeure dans une « bonne santé financière » et tenant compte qu'aucune subvention ne sera disponible, nous avons opté pour une augmentation de la tarification en respectant les barèmes fixés :

    - Membre : 1,9% pour tous les types de forfaits

      NON-MEMBRE : environ 2% tout en respectant les montants maximums

    - NON-MEMBRE – environ 2% tout en respectant les montants maximums établis par le Gouvernement (pêche quotidienne, chasse à l'ours, droits de circuler, …).

En ce qui a rapport aux finances de la Zec, selon les projections qui ont été faites pour 2025-2026, nous anticipons un écart « important » entre les revenus et les dépenses car ces dernières seront sûrement supérieures. Au niveau de la direction de la ZEC, nous avons discuté de cet épineux sujet et nous croyons nécessaire qu'un échange ait lieu à ce propos lors de l'assemblée du 18 avril. Votre CA juge qu'il faut apporter une attention particulière à la situation en vue de se préparer pour les années à venir.
Voilà, j'espère que cela t'a renseigné sur la situation de la ZEC concernant l'année précédente et celle à venir. Lors de la tenue de l'assemblée générale, plus de détails te seront fournis et nous répondrons à toutes les questions.
Après avoir pris connaissance de ce texte, s'il y a des points qui méritent un éclaircissement, je t'invite à me les acheminer (via l'adresse de courriel de la ZEC) et bien entendu si cela m'est possible, c'est avec plaisir que j'y répondrai rapidement.

Serge Bolduc

FAITES PLAISIR À VOS AMIS ET OFFREZ-LEUR UN SÉJOUR DANS UNE YOURTE AU LAC ROUSSEAU :

3 NUITÉS POUR LE PRIX DE 2.

COMMANDITAIRES

Prendre note que nous ferons encore cette année un tirage de plusieurs prix de présence soit pour un sonar, bons d'achats divers pour une valeur totale d'environ 1000 $.

Nos trois principaux commanditaires sont le Dépanneur du Parc, propriétaire Monsieur Martin Lapointe voisin de Tim Horton, ainsi que le magasin Pro Nature, propriétaire monsieur Patrice l'Heureux, situé face au Galerie de Forestville et également le Centre de location de Forestville.

VOICI LES PRIX TIRÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- **3 bons d'essence de $100 du dépanneur du Parc;**
- **Une sciotte Stihl du centre de location Forestville;**
- **Sonar avec GPS intégré de J. L'Heureux et Fils;**
- **Un couteau de J l'Heureux et fils;**
- **Un spotting scope, un ensemble de boucher pour débitage de gibier;**
- **Un télescope d'observation.**













MÉLI-MÉLO

Droits de circulation : Après des mois de tergiversations, les démarches de Zecs Québec auprès du gouvernement concernant les droits obligatoires de circulation ont enfin porté fruits. Dans un récent communiqué, le message ne peut être plus clair, n'en déplaise à Bernard Drainville! Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs rappelle qu'il est obligatoire pour un usager de payer des droits pour circuler en véhicule motorisé dans une zone d'exploitation contrôlée (zec) en vertu de l'article 19 du Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (chapitre C-61.1, r. 78). Cette règle s'applique à tous les véhicules, y compris les motoneiges, même lorsqu'elles circulent sur les sentiers de la (Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec) FCMQ, en toutes saisons. Si vous détenez votre forfait annuel, vous êtes en règle ! Des affiches fournies par le MELCCFP (Ministère de l'Environnement et la Lutte des Changements Climatiques de la Faune et des Parcs) seront prochainement installées à différents endroits sur les chemins qui donnent accès au territoire de la Zec.

RLTP et baux de villégiature : Vous venez de recevoir votre facture pour le renouvellement de votre bail de villégiature et vous constatez une augmentation de quelque 60$ (de 343$ à 406$). Consolez-vous! Le gouvernement avait décidé de le faire passer à 500 $ dès cette année. Le RLTP (Regroupement des locataires des terres publiques) a réussi, après de nombreuses pressions, à répartir l'augmentation sur 3 ans. Donc, le plafond de 500$ sera atteint en 2028. On épargne ainsi + de 150$. Un gros merci aux représentants bénévoles du RLTP pour leurs efforts. En passant, leur membership a passé à plus de 3 000 membres. Si vous n'êtes pas déjà membre, pensez-y sérieusement (25$/ année).

Éoliennes : Pendant que les projets d'éoliennes se concrétisent un peu partout autour de nous (Lac-St-Jean, Sacré-Cœur, Charlevoix, Baie-Comeau), c'est le calme plat sur le Pipmuacan. Tout est en suspens, y compris le poste de transformation et celui de sectionnement.

Fin de saison de pêche à date fixe, 15 septembre : Dans les modifications apportées aux règlements sur la pêche, à partir de 2026, la fin de la saison de pêche sera à date fixe, soit le 15 septembre de chaque année, peu importe que ce soit un mardi, un jeudi ou un dimanche.

Emplois étudiants : Bonne nouvelle, nous avons réussi, encore une fois, à obtenir une subvention de 16 000$ pour l'embauche de 3 étudiants (- de 30 ans) pour travailler sur la Zec pour la saison 2026; ce sont des emplois d'environ 9 semaines. Le gouvernement fédéral assume le salaire minimum; nous assumons l'hébergement et l'encadrement. Depuis 2017, nous avons obtenu des subventions pour un total de 90 000$ du gouvernement fédéral, ce qui a permis l'embauche de 18 étudiants.

Notre membership augmente tranquillement : Après le feu de forêt de l'été 2018, le nombre de membres de la Zec était passé de 275 à 235. En 2025, nous sommes revenus au niveau de 275 membres. Espérons que nous continuerons de progresser. En fouillant dans les archives, nous avons découvert que nous avons atteint le nombre de 493 membres en 1986! En termes de membres, nous demeurons l'une des 5 plus petites Zecs au Québec (sur 63).

Personnel demandé : Nous sommes en recherche de personnel pour travailler, à temps partiel ou occasionnellement, au poste d'accueil. Si vous êtes intéressé à faire quelques heures ou si vous connaissez quelqu'un de votre entourage, faites-le-nous savoir. Nous aurons aussi besoin, éventuellement, de personnes à temps plein.

Reboisement secteur Lucien-Allard : Il y aura des opérations de reboisement dans le secteur des lacs Lucien, Allard et cie durant la saison 2026. Le Ministère nous en a avisé dernièrement. Évidemment, il n'y aura pas d'activité durant la période de chasse à l'orignal.

ZEC depuis 1984 LABRIEVILLE

Des nouvelles de la faune

Plan de gestion de l'orignal 2026

ZEC – Mise à jour pour les chasseurs

Le ministère de la Faune a adopté plusieurs changements dans le nouveau plan de gestion de l'orignal 2026. À la suite des consultations, les ZECs de la Côte-Nord ont défendu la nécessité d'une gestion prudente et basée sur des données fiables pour les zones 18 et 19.

Nous vous présentons ici ce qui s'appliquera dans notre ZEC pour la saison 2026 :

Ce qui change dans le plan provincial 2026

Le Ministère introduit plusieurs nouveautés :

• Regroupement femelle + veau sous l'appellation orignal sans bois (OSB).

• Mise en place d'un permis OSB par tirage au sort dans plusieurs zones.

• Possibilité de partager un permis OSB au sein d'une même expédition de chasse.

• Clarification de la notion d'expédition de chasse.

• Ajustements des périodes de chasse et engins dans certaines zones.

• Interdiction de la vente et de l'importation d'urine naturelle d'orignal (l'urine provenant de votre propre animal ou l'urine synthétique demeure permise).

Position des ZECs de la Côte-Nord

Les ZECs et pourvoiries de la Côte-Nord se sont opposées à l'application de ces mesures dans les zones 18 et 19, car :
• Aucun inventaire aérien récent n'a été réalisé.
• Aucun prélèvement biologique (dents, ovaires,) n'est exigé.
• Aucune donnée fiable sur les classes d'âge, la fertilité, la mortalité naturelle ou la structure
du cheptel
• La gestion repose presque uniquement sur les déclarations d'enregistrement en ligne, dont la
précision est variable.

Nous avons demandé une gestion basée sur des données scientifiques complètes et adaptées à la réalité de notre territoire.
Ce qui s'applique dans notre ZEC en 2026
Bonne nouvelle : les ZECs de la Côte-Nord ont obtenu le maintien du principe d'alternance dans la zone 18 pour 2026.

Pour la saison 2026 :

• Année restrictive → Seuls les mâles sont permis dans la ZEC.

• Aucun veau hors ZEC → Hors ZEC, le veau est associé à la femelle (OSB), donc interdit

également.

• Le principe d'alternance (récolte d'une femelle une année sur deux) est maintenu pour les

Années futures, sous réserve des décisions à venir.

Ce modèle a démontré son efficacité : la population d'orignaux sur la Côte-Nord est en croissance lente mais constante, et l'alternance protège les femelles reproductrices.

Message aux chasseurs

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre respect des règles en vigueur. Votre participation est essentielle pour assurer une gestion durable de l'orignal sur notre territoire.

Nous continuerons de suivre la situation de près et d'informer nos membres de tout changement pour les saisons à venir.

Jean-Pierre Brochu vice-président

OBJETS PROMOTIONNELS

Bonjour à tous!

Après discussion au C.A. et avec plusieurs membres, nous vous proposons encore cette année, une sélection incomparable d'objets promotionnels incluant un porte-clefs original.

Vous remarquerez aussi que les prix sont identiques depuis plusieurs années avec la même qualité exceptionnelle des différents objets.

Vous remerciant de votre collaboration habituelle, je vous souhaite une excellente saison.

SERGE GAGNON
Responsable des objets promotionnels.
Envoyé de mon iPad

Serge Gagnon











Nouveau partenariat

HELICO SECOURS
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

Une protection adaptée aux territoires éloignés

Hélico Secours est une coopérative de solidarité québécoise dont la mission est de rendre accessible le sauvetage médical héliporté d'urgence partout au Québec.

En tant que coopérative, l'organisation repose sur un modèle collectif où membres, partenaires et communauté contribuent à renforcer l'accès aux services d'urgence en région.

Dans le contexte des zecs, où les activités se déroulent souvent en territoire isolé, cette protection représente une valeur ajoutée importante pour les membres et visiteurs.

Pourquoi adhérer ?

- Sécurise votre clientèle
- Bonifie votre offre de services
- Démontre votre engagement envers la sécurité
- Adapté à la réalité des territoires fauniques
- En échange de la promotion du partenariat, les employés de la zec bénéficient d'une couverture gratuite.

Modaiités financières

Pour la zec :

- I 000 $ en parts sociales
- Membre à vie
- Remboursable si fin du contrat

Pour vos membres :

- Forfait annuel : 90 $ / personne
- Enfants & petits-enfants inclus
- Intégrable aux forfaits zec

Pour visiteurs occasionnels :

- Forfait I4 jours : 20 $ / personne



Informations :

François Rivard
Chef aux opérations
Bur : I-877-399-3I05
Cell : 4I8 7I8-5698
francois.rivard@helicosecours.ca

Communiqué interne 30 mars 2026
Période de dégel en cours : prudence et préservation des chemins forestiers en zec

Québec, le 30 mars 2026 – Le dégel printanier est arrivé, rendant certains chemins forestiers particulièrement fragiles. La Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ) invite les usagers à faire preuve de prudence, non seulement pour leur sécurité, mais aussi pour préserver l'état des chemins.
« Avant vos sorties sur le territoire, consultez l'onglet « Conditions routières » sur le site Web de votre zec pour connaître l'état actuel des routes et les mises à jour quotidiennes. Nos employés et bénévoles travaillent fort sur le terrain pour entretenir les chemins et actualiser l'information, afin que chacun puisse planifier ses déplacements en toute sécurité. Certaines routes peuvent être temporairement fermées ou être plus difficiles d'accès. » – Myriam Bergeron, directrice générale de la FQGZ

Chemins forestiers en zec : clarifier les responsabilités
La FQGZ souhaite rappeler le rôle des organismes gestionnaires de zecs (OGZ) dans l'entretien des chemins forestiers. Contrairement à une perception répandue, les OGZ ne sont pas responsables de l'ensemble de la voirie forestière. Si la gestion des zecs leur est confiée par le gouvernement par protocole d'entente, cela ne signifie pas que l'entretien de tous les chemins forestiers leur incombe, avec les revenus de chasse, de pêche et de récréotourisme. Il n'en demeure pas moins que les OGZ y participent de façon importante et que plusieurs demandes ont été faites au gouvernement du Québec afin de financer de façon récurrente sa part de responsabilité pour assurer un accès plus sécuritaire et plus structuré aux utilisateurs des zecs, qui sont de plus en plus nombreux.

Des chemins majoritairement sous responsabilité de l'État
La majorité des chemins forestiers situés en zec appartiennent à l'État québécois. Ces chemins sont multiusages et utilisés par plusieurs types d'usagers, dont les chasseurs, les pêcheurs, les trappeurs, les villégiateurs, les randonneurs et les entreprises forestières. Ces dernières sont généralement celles qui construisent les chemins, mais il n'y a pas de financement adéquat pour l'entretien à long terme de ces infrastructures. Dans ce contexte, on ne peut octroyer d'exclusivité d'usage d'un chemin à qui que ce soit. Les OGZ doivent plutôt assurer une cohabitation et un partage des usages, dans les limites de leur mandat et des cadres réglementaires en vigueur.

Une obligation de moyens, non de résultats
Les OGZ sont des organismes à but non lucratif qui assument leurs coûts d'opération à même les revenus générés par les activités offertes en zec. Malgré des investissements annuels estimés entre 3 et 4 millions de dollars pour l'entretien des chemins, auxquels s'ajoutent de façon ponctuelle des apports d'entreprises, de MRC ou encore de programmes de subventions, il est impossible de maintenir l'ensemble du réseau routier forestier selon un standard uniforme, compte tenu de l'immensité des territoires et des ressources disponibles.
Les OGZ ont donc une obligation de moyens et non de résultats. Ils priorisent leurs interventions en fonction de la sécurité, de l'accessibilité et des ressources financières et opérationnelles à leur disposition.

Un cadre réglementaire exigeant
Lorsqu'ils réalisent des travaux, les OGZ doivent se conformer au Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), notamment en matière de signalisation, de drainage et de carrossabilité. Ces exigences sont essentielles, mais elles augmentent considérablement les coûts d'intervention et limitent la capacité d'action annuelle des gestionnaires. La loi prévoit d'ailleurs une exonération de responsabilité pour les OGZ à l'égard des dommages causés par l'état des chemins forestiers, reconnaissant les limites de leur mandat et de leurs moyens.
« Les zecs assurent l'accès au territoire public, mais elles ne peuvent être tenues responsables de l'ensemble de la voirie forestière. Les chemins en zec sont multiusages et ne peuvent faire l'objet d'aucune exclusivité. Clarifier cette réalité est essentiel pour assurer une cohabitation respectueuse entre les usagers et soutenir le développement responsable des activités récréotouristiques sur les territoires. »

– Guillaume Ouellet, président de la FQGZ

J. L'HEUREUX & Fils Inc.

22, Route 138 Est, Forestville (QC) ,GOT 1E0

Téléphone: (418) 587-6145 Télécopieur: (418) 587-4046

Les Vrais Spécialistes de la Chasse et de la Pêche

PRONATURE
PLEIN AIR • CHASSE • PÊCHE

LE PLUS GRAND CHOIX D'ARTICLES DE PÊCHE
À L'EST DU QUÉBEC
Il faut le voir pour le croire

SITUÉ FACE AUX GALERIES FORESTVILLE…….